CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E21395** **VALABLE JUSQU'AU** **27/09/2027**

ÉDITÉ LE 22/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/12/1993

Raison sociale : SA SUSCILLON

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 15/03/2002

Capital : 875 000

ZA DE BEL AIR
ZA
38110 SAINTE-BLANDINE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VIENNE B 393 454 954

Siret : 393 454 954 00024

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 81 00475

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 148442513

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 148442513

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 04 74 97 14 60 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
HASAP (912 779 519) / HAESEBROUCK PIERRE PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.suscillon.com

E-mail : mylene.baumert@suscillon.com

Effectif moyen : 68 **Tranche de classification :** EFF4 **Chiffre d'affaires H.T. :** 27 483 495 **Tranche de classification :** CA9

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4323	Fabrication et pose de menuiserie intérieure en bois (Technicité supérieure)	68	24/06/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

22/07/2026 11:35

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.